

d'agir de la sorte. Une fois que les membres de l'armée du Pacifique seront formés, il faudra les y laisser et non pas puiser à cette source pour compléter les cadres des contingents expédiés outre-mer ou dans d'autres parties du Canada. Cette armée devrait être tout aussi bien équipée que celle que nous maintenons en Grande-Bretagne et elle devrait être appuyée par une aviation suffisante et toutes les unités nécessaires à la conduite de la guerre moderne. Elle ne l'est pas. L'armée du littoral canadien du Pacifique n'a rien qui se rapproche tant soit peu d'une organisation de ce genre.

Au cours du conflit actuel, le Canada est menacé sur deux fronts; celui de l'Atlantique et celui du Pacifique. Que le Gouvernement, la Chambre des communes et le peuple canadien le comprennent clairement. Sinon, tôt ou tard, ce sera le désastre. Sur le front de l'Atlantique, le Canada se prépare à une offensive en Grande-Bretagne ou lancée de ce pays; sur le Pacifique, il se prépare non pas à une guerre offensive, mais à des opérations défensives. Il se prépare simplement à conserver son terrain, à une guerre de fortifications. Le premier ministre, dans un discours prononcé à la radio et dont j'ai cité des passages tout à l'heure, a très clairement résumé les effets d'une telle politique, par ces paroles:

Nous ne pouvons défendre notre pays et sauver nos foyers et nos familles en attendant chez nous que l'ennemi nous attaque.

Tous les pays qui, dans le présent conflit, sont restés en arrière de leurs ouvrages de défense ont été tôt ou tard attaqués. Rester sur la défensive, c'est prendre le moyen le plus sûr d'attirer la guerre au Canada.

C'est exactement là la ligne de conduite que suit le gouvernement actuel en ce qui concerne l'armée du Pacifique. D'un autre côté, les Etats-Unis conduisent une guerre offensive dans le Pacifique. Des troupes sont envoyées outre-mer à divers centres où elles rencontreront l'ennemi loin du sol américain. Si le Canada s'en tient à sa présente ligne de conduite, et si les Japonais risquent une invasion de ce continent, il se peut qu'une section de la côte canadienne du Pacifique soit choisie pour l'attaque.

Je soumets ces faits au ministre et aux membres de la Chambre parce qu'ils méritent toute l'attention possible. Permettez-moi de demander aux honorables membres d'étudier de nouveau les faits dans leur ensemble. Quelle sera l'attitude du Parlement, quand il s'agira d'unités composées en partie de soldats pour le service outre-mer et en partie de militaires pour le service territorial? L'un pourra dire: "Je ne suis pas obligé d'aller combattre à l'étranger", quand son voisin sera tenu de le faire. Du point de vue militaire c'est, et le ministre en conviendra, multiplier les entra-

ves aux commandants de même qu'aux troupes. Quelle conduite suivra le Parlement dans pareille éventualité? Quelle décision prendra la Chambre des communes? Quelle sera l'attitude des députés?

Cette semaine même, il y a cinq jours seulement, la population canadienne nous a déliés de nos engagements. C'est ce qu'a nettement laissé entendre une annonce parue le 25 avril dans le *Journal* d'Ottawa, en demandant un verdict affirmatif. L'annonce se terminait par ces mots: "Laissez le Canada libre de poursuivre une guerre totale. Votez oui." Maintenant que la population canadienne a prononcé son verdict, notre ligne de conduite est toute tracée. Elle consiste à procéder immédiatement, sans plus de délai; si nous n'agissons pas bientôt il deviendra impossible de modifier la loi de mobilisation des ressources nationales avant l'automne. Agissons incontinent, sans aucun retard, et supprimons les restrictions que nous avons nous-mêmes mises à l'article 3 de la loi de mobilisation des ressources nationales. Ce serait faire preuve de logique, et la population canadienne, qui nous suit de très près, s'intéresse considérablement aux directives que donnera la Chambre des communes. Nous montrerons à la population que la Chambre des communes est sérieuse, que le plébiscite n'était pas une comédie, et que nous entendons respecter la confiance populaire.

J'estime aussi que nous devrions montrer le chemin plutôt que nous contenter de suivre dans cette sinistre entreprise d'une guerre livrée sans merci. La plupart du temps la population du Canada a devancé le parlement et le Gouvernement dans cette voie, et cela depuis l'ouverture des hostilités. Il faut que cela cesse. La Chambre des communes a tout ce qu'il faut pour donner l'exemple, et j'espère que ses membres en profiteront pour donner des directives courageuses, non seulement cette fois et dans des conditions spéciales, mais pendant toute la suite de cette période grave autant que difficile.

L'hon. M. RALSTON: L'honorable député préconise depuis quelque temps ce qu'il dit d'une armée du Pacifique. J'ai cherché à assurer la Chambre et certes la population du littoral occidental que je me préoccupe vivement de la défense de cette région, au sujet de laquelle nous prenons les mesures les plus promptes et les plus efficaces. Il dit aussi qu'il n'existe pas d'armée du Pacifique.

M. GREEN: Je sais que le ministre ne veut pas me citer à faux. Il ne m'a peut-être pas écouté attentivement, car voici ce que j'ai dit: je préconise l'établissement d'une "armée du Pacifique" qu'on pourrait envoyer outre-mer, peut-être pas aussi considérable